



PERMIS DE
BONNE CONDUITE
AU RESTAURANT
SCOLAIRE



Nom :

Prénom :

École :

Classe :

La cantine c'est super !



On mange avec ses copains/copines, on discute et on découvre de nouvelles saveurs.

Mais pour que le repas et la pause soient agréables pour tout le monde, tu dois respecter certaines règles.

Ces règles sont désormais affichées dans « la charte de bonne conduite ».

À partir d'aujourd'hui, c'est comme avec le permis de conduire des grands si tu ne respectes pas les règles tu perds des points.

Le permis de bonne conduite c'est quoi ?



Une fiche de bonne conduite à ton nom reste au restaurant scolaire, c'est ton permis de bonne conduite. Il est valable toute l'année. Tu disposes de 12 points dessus. Tu peux le consulter à tout moment avec un adulte.

Si tu ne respectes pas certaines règles de la charte de bonne conduite, le personnel encadrant pourra t'enlever des points selon la gravité de ce que tu as fait :

- 1 point pour des fautes mineures et après 3 avertissements oraux (sortir de table sans autorisation, chahuter dans le rang, crier...)
- 2 points pour des actes et comportements inadaptés (jouer avec la nourriture, abîmer le matériel...)
- 4 points pour des actes plus graves (cracher, désobéir...)
- 6 points pour des actes très graves (impolitesse, bagarre...)

À chaque point perdu, le retrait de point sera inscrit sur ton permis avec la date et la bêtise qui a été faite.

Tu peux aussi récupérer 1 point si tu ne fais plus une seule bêtise pendant deux semaines après ton dernier point perdu.

Qu'est-ce qu'il se passe si je perds des points ?



Si tu perds 3 points : tes parents seront avertis de ton comportement par la responsable du restaurant scolaire,

Si tu perds 6 points : un courrier d'avertissement sera envoyé chez toi avec ton permis de bonne conduite,

Si tu perds 9 points : tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec Mme le maire et/ou l'adjoint à la restauration scolaire et/ou l'adjointe à l'enfance et à la jeunesse. Tu risques d'être exclu du restaurant scolaire pendant deux jours,

Si tu perds 12 points : tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec Mme le maire et/ou l'adjoint à la restauration scolaire et/ou l'adjointe à l'enfance et à la jeunesse. Tu risques d'être définitivement exclu du restaurant scolaire.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nous avons lu, compris et acceptons la charte de bonne conduite du restaurant scolaire. Nous nous engageons à la respecter.

Fait à Plumergat, le :

Signature de l'enfant :

Signature des parents :

N.B : Je ramène mon permis au restaurant scolaire.



Date	Motif	Point en +/-	Solde
			12